



## COMMUNE DE FOREST (Bruxelles-Capitale)

Rue du Curé 2 - 1190 Bruxelles  
[etatcivil@forest.brussels](mailto:etatcivil@forest.brussels)

### SERVICE DE L'ETAT CIVIL

Tel : 02/370 22 52  
Fax : 02/370 22 56

#### PROCURATION POUR LE RETRAIT D'UN EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

Je soussigné(e), .....(nom et prénom)

Numéro national : .....

domicilié(e) à : .....

agissant en qualité de : ..... (lien de parenté ou autre)

(personne habilitée par l'article 29§1<sup>er</sup>, al. 2 du Code civil\*)

autorise la société de Pompes Funèbres : .....(nom)

dûment mandatée pour la gestion du décès de :

Mr/Mme : .....

N.N. : .....

à reprendre en mon nom l'extrait de l'acte de décès auprès de l'administration  
communale de : .....

Ci-joint, une copie de ma carte d'identité.

Fait à ....., le .....

Signature,

*\*article 29§1<sup>er</sup>, al.2 du C.c. : La personne que l'acte concerne, son époux ou son épouse, son cohabitant légal, son représentant légal, ses ascendants ou ses descendants, ses héritiers, leur notaire et leur avocat ont droit à un extrait ou une copie d'actes visés à l'alinéa 1<sup>er</sup> de respectivement moins de cinquante, septante-cinq et cent ans.*